

# Directeur(trice) culture - patrimoine

Offre n° [O049221000825793](#)

Publiée le [24/10/2022](#)

## Synthèse de l'offre

<b>Employeur</b>	<a href="#">BEAUPREAU EN MAUGES</a> Rue Robert Schuman - CS 10063 - Beaupreau 49602 BEAUPREAU EN MAUGES CEDEX
<b>Département de travail</b>	Maine-et-Loire
<b>Secteur du lieu de travail</b>	Cholet
<b>Poste à pourvoir le</b>	01/12/2022
<b>Date limite de candidature</b>	24/11/2022
<b>Type d'emploi</b>	Emploi permanent - création d'emploi <span>?</span>
<b>Motif de vacance du poste</b>	Poste créé suite à un nouveau besoin
<b>Nombre de postes</b>	1

## Détails de l'offre

<b>Famille de métier</b>	Culture > Politiques territoriales d'action culturelle	<b>Grade(s)</b>	Attaché Attaché principal
<b>Métier(s)</b>	Directeur ou directrice de l'action culturelle		
<b>Ouvert aux contractuels</b>	Oui, à titre dérogatoire par rapport aux candidatures de fonctionnaires ( <a href="#">Art. L332-8 disposition 2 du code général de la fonction publique</a> ) Un contractuel peut être recruté sur ce poste si aucune candidature d'un fonctionnaire ne convient, et car les besoins des services et la nature des fonctions le justifient. Le contrat proposé ne peut excéder trois ans, renouvelable dans la limite d'une durée maximale de six ans.		

### Descriptif de l'emploi

La commune de Beaupréau en Mauges recrute un(e) directeur(trice) culture - patrimoine, poste à temps complet avec artt, rattaché au directeur général des services.

Lieu d'embauche : hôtel de ville de Beaupréau en Mauges

La personne recruté(e) aura pour missions de participer à la définition des orientations et coordonne les services en matière de culture et de patrimoine, de Conduire la politique dans ces domaines et procède à son évaluation et de s'assurer de la mise en œuvre des procédures et des démarches mises en place.

### Missions

#### ACTIVITÉS ET TACHES PRINCIPALES

Assister les élus et la direction générale dans les projets organisationnels et stratégiques

- En relation avec les élus référents, traduire les orientations politiques en plans d'actions stratégiques prenant en compte le développement durable (environnemental, social et économique) du territoire.
- Assister et conseiller le maire, l'adjoint en charge de la culture et du patrimoine et la direction générale et alerter sur les risques (financiers, juridiques, techniques, ...).
- Traduire les décisions de la municipalité et de la direction générale en actions.
- Participer et accompagner les commissions culture - patrimoine - tourisme.
- Conduire des diagnostics et bilans, analyser les évolutions de l'environnement et faire des propositions.
- Porter les plans d'actions en cohérence avec les orientations stratégiques.
- Évaluer les politiques culturelles et patrimoniales ainsi que les actions qui en découlent.
- Identifier et anticiper les évolutions de l'environnement et leurs incidences pour la commune.
- Piloter des projets d'envergure à l'échelle de la commune.
- Concevoir, préparer et accompagner les processus de changement.
- Participer à la mise en place d'une culture managériale commune.
- Participer au comité de direction (Codir) participer aux brainstormings et être force de propositions.

- Accompagner et contrôler l'application de la démarche managériale du Codir.
- Développer des logiques de mutualisation, de transversalité des politiques publiques et des projets.
- Diriger les services du pôle, et notamment les responsables de service qui eux-mêmes dirigent les agents de leur(s) service(s).
- Intervenir sur tout problème d'organisation générale ou d'un service, pour simplifier et renforcer l'efficacité et la qualité des modes de fonctionnement.
- Proposer des choix de modes de gestion et d'acquisition adaptés.
- Développer le partenariat institutionnel et de nouveaux modes de financements.
- Représenter la municipalité auprès des partenaires institutionnels.

Piloter l'organisation et l'activité des services du pôle (Lecture publique, école de musique et centre socio-culturel de la Loge)

- Définir les objectifs opérationnels des services
- Piloter et coordonner l'activité des services en lien direct avec leurs responsables.
- Contrôler l'application des orientations au sein des services.
- Encadrer, éventuellement par délégation, les agents du pôle pour les aider à harmoniser leurs pratiques sur l'ensemble du territoire.
- Piloter la gestion et le suivi administratifs et financiers des équipements et services du pôle.
- Superviser les suivis et contrôler l'exécution ou la délégation des travaux commandés par le Pôle.
- Intervenir sur tout problème d'organisation générale des services, pour simplifier et renforcer l'efficacité et la qualité des modes de fonctionnement.
- Encadrer, animer et coordonner les services culturels.
- Gérer les plans de charge des équipes.
- Impulser, coordonner le pilotage des projets culturels.
- Participer activement aux démarches de développement des réseaux des associations du territoire communal (Réseau de lecture publique, associations de théâtre, ...)
- Piloter l'instruction des demandes de subvention
- Conduire des études dans le cadre de l'évolution des sites
- Rechercher des financements publics et privés
- Adapter la politique tarifaire en fonction des objectifs et des publics accueillis

Programmation des saisons culturelles de la commune

- Repérer les caractéristiques de la demande d'action culturelle et les publics correspondants, et de l'accès à l'offre culturelle.
- Superviser et mettre en œuvre la politique culturelle de la commune à travers une saison culturelle en adéquation avec les projets et les orientations de la municipalité.
- Concevoir et piloter les saisons culturelles en coordination avec les services de la commune et le bloc local, au travers d'actions de médiation et de partenariats artistiques.
- Superviser sur les plans financier, juridique et administratif, les conditions de contractualisation avec les artistes et les prestataires.
- Évaluer les impacts de la programmation au regard des objectifs et critères de résultats définis par la commune.
- Négocier, avec la ligne hiérarchique, les moyens de la mise en œuvre de la programmation culturelle.
- Proposer des financements et dispositifs d'accompagnement des projets artistiques.
- Superviser le plan de communication de la saison culturelle.
- Favoriser la mise en réseau des services et des partenaires du territoire et veiller à la cohérence de la programmation culturelle.
- Sensibiliser les élus sur les évolutions artistiques.

Gérer le centre socio-culturel de la Loge

- Gérer et coordonner directement les équipes (ménage, régie administrative et régie spectacle) du centre socio-culturel.
- Garantir le niveau de service défini par la commune auprès des utilisateurs (institutions, collectivités, associations).

**ACTIVITÉS ET TACHES SECONDAIRES :**

Patrimoine

- Assister les élus dans la démarche patrimoniale engagée par la municipalité, notamment en contribuant la conservation du patrimoine matériel du territoire communal.
- Accompagner l'inventaire réalisé par les associations du territoire.

Planification et suivi

- Élaborer des plannings et des outils de gestion nécessaires au bon fonctionnement des services du pôle.

Dans un esprit de continuité du service public une polyvalence est requise notamment en cas d'absence de collègues.

Conditions particulières, sujétions :

- Travail en bureau et sur le terrain.
- Disponibilité nécessaire pour participer à des réunions.
- Horaires réguliers, avec une amplitude variable en fonction des obligations du service.

## Profils recherchés

Diplôme/habilitation/permis/qualification :

- Formation et diplôme(s) de niveau II ou III.
- Expérience de la fonction publique.

#### Compétences requises :

##### Connaitre :

Les politiques culturelles territoriales

La réglementation applicable aux services

- La réglementation sur le temps de travail
- Les dispositifs contractuels (conventions, partenariats, ...)
- Le cadre réglementaire régissant les Equipements Recevant du Public (ERP)
- Les méthodes et outils d'analyse et de diagnostic
- Les règles administratives et financières des commandes et de l'achat public
- Les grands principes de la gestion financière publique et privée
- Les instances, processus et circuits de décision de la collectivité
- Le fonctionnement de la commune et des collectivités territoriales

##### Savoir-faire :

- Manager, accompagner et encadrer des équipes
- Avoir une aptitude prononcée au management participatif des équipes et à leur organisation (travail en coproduction).
- Gérer un budget
- Maîtriser l'outil informatique et des logiciels dédiés : Ciril, E-muse,
- Maîtriser les méthodes d'analyse et de prospective
- Hiérarchiser, prioriser et faire des choix.
- Utiliser la méthodologie de projet (Elaboration et suivi)
- Mettre en œuvre des techniques de communication et de négociation.
- Transmettre les informations à sa hiérarchie
- Être autonome dans l'organisation du travail.
- Savoir travailler en collaboration avec les élus.
- Mener des analyses de besoins, des études de faisabilité et de programmation.
- Savoir arbitrer et proposer des choix techniques adaptés.

##### Savoir-être

- Être dynamique
- Être organisé et rigoureux
- Être force de proposition
- Être adaptatif
- Savoir déléguer, notamment aux coordinatrices
- Être autonome et savoir prendre des initiatives
- Veiller au bien-être physique et psychologique des enfants
- Savoir se rendre disponible
- Rendre compte d'observations et d'activités effectuées
- Avoir l'esprit d'accueil, d'équipe et un bon relationnel
- Être à l'écoute des agents et de sa hiérarchie
- Être réactif aux diverses situations
- Respecter les règles de discrétion professionnelle et du devoir de réserve
- Bonne écoute et aptitude au dialogue

**Temps de travail**      Complet, 35h00 hebdomadaire

## Contact

### Informations complémentaires

Les candidatures (lettre de motivation, dernier arrêté de situation pour les agents titulaires et cv) sont à adresser à l'attention de Monsieur le Maire Commune de Beaupréau en Mauges rue Robert Schuman Beaupréau 49600 BEAUPREAU EN MAUGES soit par voie postale soit par courriel à [n.audouin@beaupreauenmauges.fr](mailto:n.audouin@beaupreauenmauges.fr)

DÉPOSER MA CANDIDATURE

## Travailleurs handicapés

Conformément au principe d'égalité d'accès à l'emploi public, cet emploi est ouvert à tous les candidats remplissant les conditions statutaires requises, définies par le code général de la fonction publique. À titre dérogatoire, les candidats reconnus travailleurs handicapés peuvent accéder à cet emploi par voie contractuelle.